



Service Public Régional de **l'Orientation**

**Convention de mise en œuvre du SPRO  
pour le bassin de vie de Pithiviers**

Convention entre

Le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), pour le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Pithiviers, Monsieur Denis TOUPRY ;

La Présidente de la Mission Locale du Pithivierais, Madame Monique BEVIERE;

La directrice d'agence Pôle emploi de Pithiviers, Madame Chrystel CASTAIGNET-CONORD ;

La Présidente de la communauté de communes du Malesherbois, pour le Point d'Information Jeunesse, Madame Marie-Françoise FAUTRAT;

Le Président de la communauté de communes le cœur du Pithivierais, pour le Point Information Jeunesse ; Monsieur Michel PICARD

Le Président de Ohé Prométhée Orléans Loiret, organisme gestionnaire du CAP Emploi Loiret, Monsieur Camille MONIN ;

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret, Monsieur Gérard MORIN, pour le Centre d'Aide à la Décision ;

Le président de la Chambre de la Commerce et d'Industrie, pour le Point A, Monsieur Alain JUMEAU, représenté par Monsieur Christian HUMBERT;

Le Délégué Général du GIP ALFA CENTRE, Monsieur Jean-Claude GAPIN-FREHEL pour le n° de conseil professionnel 0800 222 100 ;

Le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU pour la Région Centre-Val de Loire.

**Vu :**

La résolution du Conseil de l'Union Européenne « Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie » du 21 novembre 2008,

Le CPRDFP adopté le 5 juillet 2011,

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale,

L'accord-cadre relatif à la mise en œuvre du service public régional d'orientation (SPRO) et à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle du 28 novembre 2014,

La convention entre l'État et la Région Centre relative à la coordination du service public régional de l'orientation (SPRO) du 23 janvier 2015,

Le cahier des charges régional du Service Public Régional de l'Orientation du 23 janvier 2015,

La décision de l'Assemblée Plénière Régionale du 18 décembre 2014,

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : objectifs de la convention**

La présente convention définit les conditions d'organisation et les modalités de coordination des organismes qui participent, dans le respect des compétences et statuts de chacun, à la mise en œuvre du service public régional de l'orientation (SPRO) sur le bassin de vie de Pithiviers. Les signataires s'engagent à respecter le cahier des charges du SPRO, joint en annexe, et faisant partie intégrante de la présente convention.

### **Article 2 : périmètre géographique**

Le bassin de vie de Pithiviers représente 69 800 habitants.

Il est principalement structuré autour des pôles urbains de Pithiviers, Malesherbes, Puiseaux, Beaune la Rolande, Janville.

Le reste de la population se répartit essentiellement dans des petits pôles : Toury (2 610 hab.) à l'Ouest, Chilleurs-aux-Bois (1 840 hab.) au Sud, Pithiviers-le-Veil (1 830 hab.), Sermaises (1 590 hab.) au Nord.

### **Article 3 : principes d'organisation territoriale**

Une animation et une coordination du réseau seront assurées par un(e) responsable de structure partenaire volontaire, désigné(e) annuellement à la majorité des membres à la date anniversaire de la convention. Le responsable peut être reconduit mais cette coordination pourra également être alternée.

Nom et coordonnées du responsable de la coordination désigné au 22 avril 2015 :

Pour le bassin de Pithiviers, la coordination du SPRO est assurée par :

Madame Catherine DUVERGER

Directrice de la Mission locale du Pithiverais

#### **Article 4 : durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée d'une année renouvelable par voie d'avenant.

L'avenant prendra en compte les évolutions qui pourraient être souhaitées par l'une ou l'autre des parties. Il précisera éventuellement le changement de périmètre partenarial avec notamment l'intégration de nouvel organisme participant au SPRO sur le bassin de vie de Pithiviers ou au contraire la sortie d'organisme du groupement local du SPRO. Il précisera également les coordonnées de la personne en charge de la coordination locale.

#### **Article 5 : conditions de résiliation**

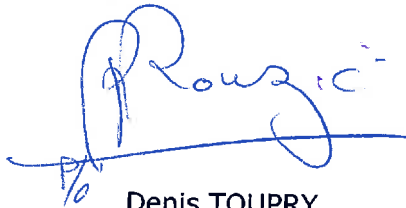
En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des dispositions inscrites dans la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Région Centre-Val de Loire, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, restée infructueuse.

Fait à Pithiviers, le 22 avril 2015

Signature des co-contractants

##### **Pour le CIO de Pithiviers**

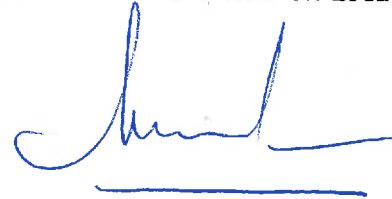
Le Directeur académique des services de  
l'éducation nationale du Loiret



Denis TOUPRY

##### **Pour la mission locale de Pithiviers**

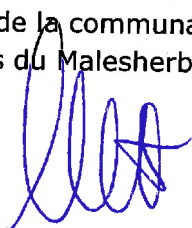
La Présidente de la Mission Locale



Monique BEVIERE

##### **Pour le PIJ de Malesherbes**

La Présidente de la communauté de  
communes du Malesherbois



Marie-Françoise FAUTRAT

##### **Pour le PIJ de Pithiviers**

Le Président de la communauté de  
communes le cœur du Pithiverais



Michel PICARD

**Pour l'agence Pôle emploi  
de Pithiviers**

La Directrice d'agence



Chrystel CASTAIGNET-CONORD

**Pour CAP EMPLOI du Loiret**

Le Président de Ohé Prométhée  
Orléans Loiret



Camille MONIN

**Pour le Point A de la CCI du Loiret**

Le président



Alain JUMEAU

**Pour le Centre d'aide à la décision**  
Le Président de la Chambre de Métiers et de  
l'Artisanat du Loiret



Gérard MORIN

**Pour le n° de conseil professionnel**

« 0800 222 100 »

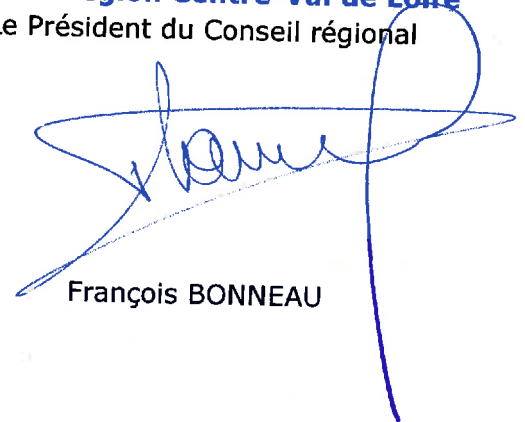
Le Délégué Général du GIP ALFA CENTRE



Jean-Claude GAPIN-FREHEL

**Pour la Région Centre-Val de Loire**

Le Président du Conseil régional



François BONNEAU